



SNUipp 23

Le Pneuau

[ouvert à tous]



Trimestriel 4ème sup. au n° 60 Décembre 2007 Prix : 0,76€

SNUipp 23
542-MAISON DES
ASSOCIATIONS
23000 - GUERET
Tél : 05 55 41 04 81



DISPENSE DE TIMBRAGE GUERET CTC

PRESSE

DISTRIBUÉE PAR LA POSTE

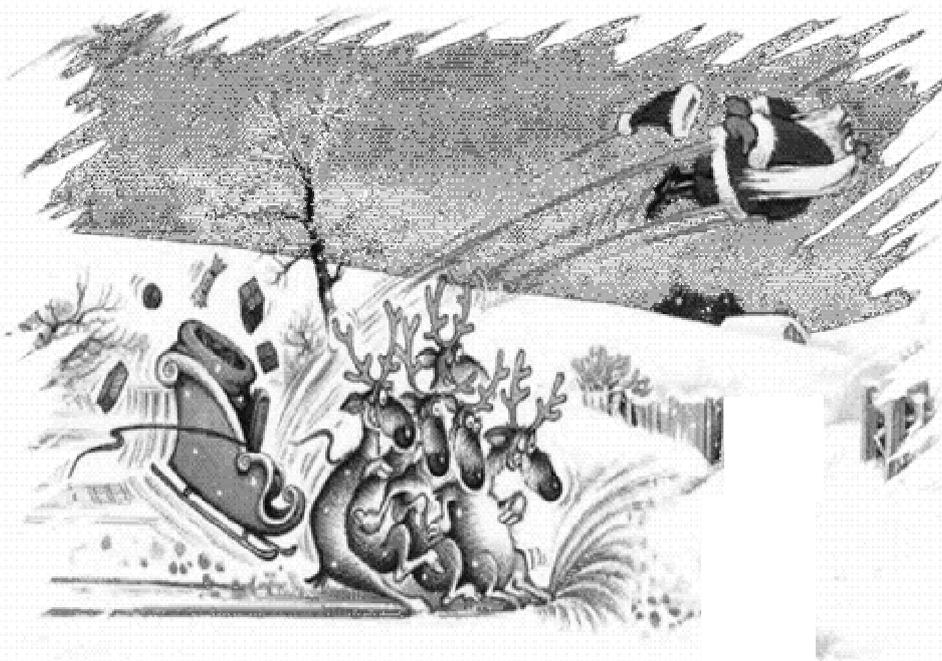
DÉPOSÉ LE 11/12/07

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp 23. Conformément à la loi du 6/01/1978, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au SNUipp 23, 542, Maison des Associations et des Syndicats, 23000 - Guéret.

fax : 05 55 41 83 94
email : snu23@snuipp.fr
site internet : 23.snuipp.fr

Le SNUipp vous présente

"Le Père Noël pris en otage par les grévistes"



ses meilleurs voeux !

SOMMAIRE

<i>Meilleurs voeux</i>	<i>p 1</i>
<i>Organisation</i>	<i>p 2</i>
<i>Édito</i>	<i>p 3</i>
<i>Direction d'école</i>	<i>p 4</i>
<i>Carte scolaire</i>	<i>p 5</i>
<i>Colloque maternelle</i>	<i>p 6</i>
<i>Syndicalisation</i>	<i>p 7,8,11</i>
<i>Carte scolaire</i>	<i>p 9 et 10</i>
<i>Publicité</i>	<i>p 12</i>
<i>Texte action</i>	<i>p 13 à 16</i>
<i>Foutages de gueule</i>	<i>p 17</i>
<i>Brèves</i>	<i>p 18</i>

Rédacteur en chef :
Alain FAVIÈRE

21 Chignaroche 23000 ANZÈME
Tél : 05 55 52 63 31

Directeur de la Publication :
Christophe RUBY

Commission Paritaire : 1009 S 07024
ISSN : 1246-3051

Imprimé par nos soins

Pour le maintien et le développement d'un grand Service Public et Laïc d'Éducation Nationale

Moins d'école ou mieux d'école ?



Le 28 septembre, en direct au journal de 20h sur TF1, le Ministre a annoncé la suppression du samedi matin dans toutes les écoles de France, sans aucune concertation préalable. Le nombre d'heures de classe hebdomadaire passera de 26h à 24h. En Creuse, cette annonce se traduira par la suppression des 12 jours de récupération. Mais il ne faut pas rêver, ce ne seront pas 12 jours de vacances de plus. Il n'est pas dans l'air du temps de faire des cadeaux aux fonctionnaires !

Passé l'effet d'annonce (très populaire selon les sondages), il faut maintenant réfléchir à ce que vont devenir ces 72 heures libérées. Le Ministre Darcos lui-même ne le sait pas. Il a simplement indiqué que le temps de service des enseignants resterait fixé à 27h (24h de classe, 1h de 27^{ème} heure et **2h pour « les élèves qui en ont le plus besoin »**).

Comment vont s'organiser ces 2 heures pour les élèves les plus en difficulté ?

- des stages pendant les vacances (principe de l'école ouverte),
- le mercredi matin,
- 30 minutes chaque jour après la classe,
- 1 heure après la classe, 2 fois par semaine,
- 30 minutes sur la pause méridienne
- ... ou tout autre formule ?

Dans tous les cas, il s'agit d'une aberration pédagogique : on va rallonger une journée scolaire déjà trop lourde pour des enfants en échec !

De plus, on peut prévoir d'énormes difficultés de mise en place, notamment pour des raisons de transport.

Cette diminution du volume horaire s'accompagnera t-elle d'une réforme des programmes de l'école ? Mystère...

Dans le même temps, le Ministère publie un « imposant » document (3 pages !!!) « *pour définir un nouvel horizon pour l'école primaire* ». Ambitieux, non ?... Dans ce document, le Ministre fait 23 propositions pour l'école (voir <http://23.snuipp.fr>) où n'est jamais mentionné le mot RASED. Normal puisqu'il veut que les élèves en grande difficulté soient pris en charge par les maîtres sur les 2h libérées. A l'heure où certains départements n'envoient plus de candidats en formation spécialisée (G notamment), on peut craindre la suppression définitive des réseaux d'aide à très court terme.

En voulant changer le temps de présence en classe des élèves, la prise en charge des élèves en difficulté et les programmes, la volonté du Ministre est très claire : transformer l'école, vite et surtout pour qu'elle coûte le moins cher possible ! Pour les organisations syndicales, c'est au contraire le moment de repenser la profession. C'est pour cela que le SNUipp s'est engagé dans les discussions et va y affirmer avec force son projet de transformation de l'école. Le syndicat est bien décidé à faire reconnaître et inclure dans ces 2 heures libérées l'accumulation de nouvelles charges de travail (équipes éducatives, concertation, réunions diverses et variées...)

Mais il faut aller plus loin en différenciant le temps de l'élève et le temps de l'enseignant. La diminution du nombre d'heures de présence en face des élèves représente une baisse de l'offre de Service Public (environ 7.5%) que nous ne pouvons pas accepter. Ainsi le « plus de maître que de classes » permettrait l'abaissement du temps de travail devant les élèves à 18 heures (comme dans le secondaire), avec une première étape à 21h, plus 3 heures de concertation, tout en gardant les 26 heures pour les élèves. Le temps de concertation serait le moment privilégié pour analyser et élaborer des propositions pour les élèves en grande difficulté. Ce travail complexe doit se faire en équipe, avec l'aide d'un réseau d'aide qui a les moyens de travailler.

Mais pour cela, il faudrait créer 30 000 postes, une paille pourtant par rapport au 15 milliards d'euros de cadeaux de l'été... Tout est une question de choix politiques.

Une journée banalisée début 2008, théoriquement consacrée aux programmes, devrait nous permettre de discuter et de proposer. **En attendant, signez la pétition, consultez le forum du site, débattuez et faites-nous remonter vos propositions.**

Christophe RUBY

Direction d'école et fonctionnement de l'école

Appel des états généraux - Paris, le 23 octobre 2007

Les tâches et les responsabilités liées à la direction et à la vie de l'école ont considérablement augmenté, se sont complexifiées du fait de l'évolution du fonctionnement des écoles. Et ce, tant du point de vue des relations avec l'administration, qu'avec les collectivités territoriales.

Depuis sept années maintenant, le SNUipp-FSU avec les collègues et d'autres organisations, a engagé l'action autour des questions de direction et de fonctionnement de l'école. Depuis encore plus longtemps, nous portons ensemble des revendications pour obtenir des améliorations et une reconnaissance de la mission effectuée par nos collègues.

Ces revendications restent aujourd'hui toujours d'actualité.

Les mobilisations ont obligé le Ministre précédent à ouvrir des négociations. Pour autant, les mesures prises ces dernières années pour tenter de répondre aux problèmes posés, notamment dans le cadre du protocole de 2006, ne répondent pas ou peu aux revendications.

L'abaissement du seuil de décharge au niveau des écoles des 4 classes que la mobilisation a permis d'obtenir s'effectue au détriment de la formation continue et initiale. La nécessité d'une aide administrative que reconnaît le Ministre se met en place en augmentant fortement la précarité.

La mise en place d'EPEP n'apporte pas de réponse aux difficultés. Ce n'est pas en donnant un rôle primordial aux collectivités territoriales dans le pilotage et la gestion des écoles, ce n'est pas en leur donnant plus d'autonomie, en les dotant d'un chef d'établissement, que nous verrons aboutir notre projet de transformation de l'école, pour la réussite de tous les élèves, pour l'égalité d'accès au service public d'éducation.

En réponse aux mobilisations, le ministère a opposé des sanctions financières, pensant ainsi faire cesser le blocage administratif. C'est faire peu de cas de la ténacité et de l'engagement des collègues sur l'ambition de transformer l'école ! Ce n'est pas la solution ! Ni sur ce dossier, ni sur d'autres.

Nous demandons l'annulation de toutes les sanctions.

Aujourd'hui, les questions autour de la direction et du fonctionnement de l'école restent entières. Pour nous, le dossier reste ouvert et nécessite la réouverture de négociations.

Pour assurer la direction et le fonctionnement de l'école, de la réussite pour tous, le Snuipp revendique :

- du temps supplémentaire pour la direction, pour toutes les écoles ;
- la reconnaissance institutionnelle du conseil des maîtres comme instance de décision ;
- une définition claire des tâches administratives et un allègement significatif de celles-ci ;
- une revalorisation des bonifications indiciaires des directeurs d'école et une amélioration des rémunérations ;
- la création de postes administratifs et les emplois statutaires correspondant ;
- une formation relative à la prise d'un poste de direction avec un module "travail en équipe" ;
- un temps de concertation inclus dans le temps de service pour le travail en équipe et une première étape à "24 + 3".

Le SNUipp-FSU appelle à poursuivre le blocage administratif dans les formes décidées par les départements. Il appelle les écoles qui sont dans l'expérimentation, à ne pas transmettre la saisie des effectifs dans Base-élèves. Il demande l'arrêt de l'expérimentation de Base-élèves et un bilan. Il prend les contacts unitaires nécessaires, avec les organisations syndicales, de parents d'élèves, pour engager dans les plus brefs délais de nouvelles étapes de mobilisation.

CARTE SCOLAIRE

Le ministère demande que les ouvertures et fermetures de classes dans le primaire aient lieu après les municipales.

Nous avons appris que le ministère avait transmis des consignes orales aux IA pour que les opérations de gestion d'ouvertures et fermetures de postes dans les écoles du premier degré n'aient pas lieu avant la fin des élections municipales des 9 et 16 mars 2008. La plus grande discrétion leur a été prescrite sur ce dossier, notamment envers les maires qui sont leurs premiers partenaires en matière de carte scolaire. Or, d'ordinaire, la procédure commence en décembre et s'achève en février. En Creuse, l'an dernier, le CTPD a eu lieu le 9 février 2007 et le CDEN le 21 février 2007.

Le caractère furtif de cette décision ministérielle interpelle. S'il s'agit simplement de ne pas perturber le débat électoral, la mesure peut être annoncée en toute transparence républicaine et démocratique. Ce n'est pas le cas. On peut légitimement supposer que les limites du budget 2008 (11200 suppressions de postes...) aboutiront à une carte scolaire particulièrement tendue juste avant les élections, avec notamment de nombreuses fermetures de classes. Dès lors, il s'agirait de la part du gouvernement de ne pas handicaper les listes des candidats proches de la majorité présidentielle. C'est une instrumentalisation politicienne du service public d'enseignement, au détriment de la transparence et de l'équité du débat public.

De plus, ce report des opérations, provoquera forcément des retards et des contraintes de calendriers extrêmement importants pour les personnels enseignants et administratifs. Le mouvement des personnels pourrait être repoussé en juin. Les personnels administratifs seraient pressés par ce calendrier qui se bousculerait avec les autres opérations de gestion de fin d'année. Les enseignants ne pourraient ajuster leurs mutations dans des conditions sereines. De même, de nombreuses écoles se retrouveraient en situation d'incertitude sur leur avenir, alors que de lourdes modifications du fonctionnement des écoles nécessitant des réorganisations importantes ont été annoncées par le ministre. À terme, ce sont les conditions de la rentrée pour les élèves qui seraient perturbées.

Le SNUipp-FSU dénonce cette utilisation partisane du Service Public d'Éducation Nationale au détriment du fonctionnement des écoles et des droits des personnels. Il a demandé au ministre *"de revenir aux dispositions qui étaient prises par le passé en période électorale, à savoir avancer légèrement le calendrier des opérations de carte scolaire afin de les terminer au moment de la mise en œuvre de la période de réserve liée aux campagnes électorales."*

Dès aujourd'hui, le SNUipp23 envoie un communiqué de presse pour informer la population creusoise.

Le Bureau Départemental

N'oubliez pas de nous renvoyer la fiche de contrôle "carte scolaire" (pages 9, 10 ou sur le site).

Colloque du SNUipp: Quel avenir pour la maternelle ?

PARIS, 27 novembre 2007

Quelle identité pédagogique pour l'école maternelle ?

Viviane Bouysse, Inspectrice Générale de l'Éducation Nationale.

A travers son exposé, Viviane Bouysse, Inspectrice Générale de l'Éducation Nationale, nous a fait réfléchir sur les dérives actuelles de l'école maternelle :

- Selon elle, « rien ne justifie que l'on fasse à l'école maternelle, trop tôt et trop mal ce que l'on fait à l'école primaire. »

- Une des missions de l'école maternelle est la prévention des difficultés ou des handicaps afin de s'assurer que tous les enfants bénéficient des meilleurs moyens de se développer. Or la fréquence des bilans nous amène parfois à faire un amalgame entre différences et difficultés. Les enfants sont étiquetés trop jeunes comme étant en difficulté. Le regard que l'on porte sur eux et que l'on donne aux parents se répercute alors sur les élèves.

- L'école maternelle est considérée par certains parents comme la première étape de la compétition scolaire.

Néanmoins, d'après Viviane Bouysse, l'école maternelle n'a jamais été aussi efficace. En effet si elle ne comble pas les écarts socioculturels, elle les atténue.

Mais alors quel avenir pour notre école maternelle ?

Trois évolutions sont envisageables :

- L'école maternelle reste non obligatoire et son équipement peut être utilisé comme lieu d'accueil « petite enfance ».

- Si elle devient obligatoire, le danger serait qu'elle soit transformée en école primaire « unitaire » où l'école maternelle perdrait son identité propre.

- Selon elle, l'école maternelle doit rester une école passerelle entre le monde des petits et celui des grands, dans laquelle on mette en place une « initiation progressive à des activités de plus en plus scolaires ».

Langage des enfants et langage des adultes à l'école maternelle

Mireille Brigaudiot, maître de conférence IUFM de Versailles

De son côté, Mireille Brigaudiot soulève les difficultés des enseignants pour l'apprentissage du langage oral en maternelle dues, selon elle, à une mauvaise formation initiale.

Ecole maternelle-familles : enjeux d'une professionnalisation des enseignants

Thierry Vasse, Inspecteur de l'Éducation Nationale

L'école maternelle est l'endroit où l'enfant devient élève et le parent, parent d'élève. Or la gestion de la relation « école - famille » présente de réelles difficultés qui nécessitent une véritable professionnalisation. Aujourd'hui incluse à la formation initiale, elle devrait être, selon lui, généralisée à la formation continue (animation pédagogique...).

Les représentants de la section de la Creuse
Coralie BALL, Christine DUPUY, Marie-José RÉMONT

Pourquoi se syndiquer ?



542 maison des Associations
23000 GUERET

☎ : 05 55 41 04 81

☎ : 05 55 41 83 94

✉ : snu23@snuipp.fr

🌐 : 23.snuipp.fr

N'attendez pas
d'en avoir besoin
pour apporter
votre contribution

au développement et à la solidification
de l'édifice collectif, pour vous donner
les moyens d'agir sur l'avenir

Je cours me syndi-
quer au SNUipp !



Plus nombreux, plus forts, plus efficaces

Se syndiquer c'est par définition un acte de solidarité, une démarche individuelle au service du collectif.

Par leur adhésion, les collègues syndiqués donnent à l'outil commun qu'est le SNUipp, les moyens de s'adresser à tous, de travailler les convergences, de rassembler les énergies.

L'information régulière et détaillée que nous mettons un point d'honneur à fournir à tous à l'occasion des principales étapes du paritarisme, ce sont les collègues syndiqués qui la rendent possible pour toute la profession.

Ce sont aussi les syndiqués qui assurent la totale indépendance de l'organisation syndicale, sa capacité à organiser l'action localement, départementalement, à participer aux initiatives nationales.

Les avancées obtenues, rappelons-le, bénéficient à tous.

Très régulièrement, le SNUipp 23 insère dans sa presse départementale, "Le Préau", un bulletin d'adhésion. Il constitue bien sûr un appel, un rappel adressé à chacun.

Depuis sa création, le SNUipp s'est fixé des objectifs élevés : développer le Service Public d'Education au bénéfice de tous les élèves, défendre les personnels, améliorer les conditions de travail.

La période actuelle montre à quel point nous devons nous serrer les coudes, combien nous avons à convaincre au-delà de nos rangs, combien il nous faut faire partager nos ambitions.

Devenir adhérent, ce n'est pas payer pour voir. C'est apporter sa contribution au développement, à la solidification de l'édifice collectif, c'est se donner les moyens d'agir sur l'avenir.

Rappelons, pour finir, que 66 % du montant de la cotisation sont déductibles du montant de l'impôt sur le revenu. C'est loin d'être l'argument prédominant mais c'est un fait.

Alors ??? Ça vaut vraiment le coup !

ADHÉRER A 100% POUR L'ECOLE

A quoi sert votre cotisation ?

L'unique financement dont dispose le SNUipp (tant au niveau départemental que national) provient des cotisations de ses syndiqués.

Que fait-il de cet argent? Il le met au service de tous pour informer, agir et défendre au mieux chaque collègue et l'École en général.

Se syndiquer au SNUipp, c'est lui donner plus d'idées, plus de moyens, plus de force et d'efficacité pour tous et pour soi.

100 euros de cotisation = 66 euros déductibles des impôts

Bulletin d'adhésion

Je me syndique au SNUipp 23 afin de contribuer à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités, au développement du Service Public et Laïque d'Education Nationale, au maintien de l'unité de la profession dans un syndicat indépendant, unitaire, pluraliste et démocratique, au sein de la Fédération Syndicale Unitaire (FSU).

Le SNUipp 23 pourra utiliser les renseignements ci-dessous pour m'adresser ses publications.

Je demande au SNUipp 23 de me communiquer toutes les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des Commissions Paritaires, et l'autorise à faire figurer ces informations dans les fichiers et les traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6 janvier 1978. Cette autorisation est révocable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNUipp 23.

NOM :	Prénom :
Date de naissance :	
Adresse personnelle :	
Téléphone fixe :	Tél mobile :
Adresse e-mail :	
Corps :	Fonction :
Echelon :	Cotisation :
Ecole :	
Adresse :	
Téléphone :	
<u>Mode de paiement :</u>	
<input type="checkbox"/> Chèque joint	
<input type="checkbox"/> Prélèvement en 3 fois	
<input type="checkbox"/> Prélèvement en 5 fois	
<input type="checkbox"/> Je souhaite bénéficier pour l'an prochain du renouvellement automatique de mon adhésion. J'ai bien noté que je recevrai chaque début d'année scolaire les modalités de résiliation.	
Banque :	
N° de compte :	
Date :	Signature :

BARÈME DES COTISATIONS

0,2915 Euros par point d'indice

Echelon	Instituteurs					P.E.						PEGC		
	Adjoint	Chargé d'école	Dir. 2 à 4 cl	Dir. 5 à 9 cl Spéc.	Dir. 10 cl et + IMF	Adjoint	Chargé d'école	Dir. 2 à 4 cl	Dir. 5 à 9 cl	Dir. 10 cl et +	Hors classe	Classe normale	Hors classe	Classe except.
11	150	151	154	159	161	192	192	196	200	203		157		
10	136	137	141	145	148	178	179	183	187	190		149		
9	128	129	133	137	140	165	166	170	174	177		140		
8	122	123	127	131	134	154	155	159	163	166		133		
7	116	117	121	125	128	144	145	149	153	156	228	126		
6						136	137	141	145	147	216	121	192	
5						128	129	132	136	139	202		178	228
4						121	122	126	130	133	187		157	216
3						115	116	120	124	127	175		148	202
2											163		140	193
1											144		133	178

Elève professeur d'école 1ère année : **33 €**

Elève PE 2e année ou Liste Complémentaire : **78 €**

Mi-temps : cotisation divisée par 2 (mini : **78 €**)

Non imposable **avant abattement** (fournir une attestation) : **78 €**

Disponibilité : **78 €**

Aide-éducateur et Assistant d'éducation : **50 €**

EVS : **15€**

Retraités : pension nette <1500 € : **88 €**; pension comprise entre 1500 et 1700 € : **105 €**; pension >1700 € : **122 €**

Directeur d'établissement spécialisé, école annexe, école d'application, CMPP, SES-SEGPA : cotisation instit ou PE + **17 €**

Directeur d'EREA/ERDP : cotisation instit ou PE + **38 €**.

IMPORTANT : La cotisation syndicale est déductible, à hauteur de **66%** du montant des impôts.

L'attestation sera délivrée en temps utile.



ENQUETE CARTE SCOLAIRE - RENTREE 2008

à retourner à : SNUipp23 - 542, maison des associations de Braconne - 23000-GUÉRET

La carte scolaire se met en place dès maintenant.

Donnez les moyens au syndicat de faire apparaître vos besoins.

* ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE *

École de :

Tél. :

Année scolaire 2007-2008

Prévisions 2008-2009

Effectifs par niveau					
CP	CE1	CE2	CM1	CM2	Total

Effectifs par niveau					
CP	CE1	CE2	CM1	CM2	Total

Structure pédagogique classe par classe	
Classes	
Effectifs	

Structure pédagogique prévue classe par classe	
Classes	
Effectifs	

Éventuellement

Éventuellement

Classe enfantine	Nés en					Total
	01	02	03	04	05	
Effectifs						

Classe enfantine	Nés en					Total
	02	03	04	05	06	
Effectifs						

Classes spécialisées	Nbre de classes	Nombre d'élèves
Adaptation		
CLIS		

RASED	2007 2008
Psychologue	
Rééducateur (G)	
Maître E	

Classes spécialisées	Nbre de classes	Nombre d'élèves
Adaptation		
CLIS		

* ÉCOLE MATERNELLE *

École de :

Tél. :

Année scolaire 2007-2008

Prévisions 2008-2009

Effectifs par niveau					
2001 6 ans	2002 5 ans	2003 4 ans	2004 3 ans	2005 2 ans	Total

Effectifs par niveau					
2002 6 ans	2003 5 ans	2004 4 ans	2005 3 ans	2006 2 ans	Total

Structure pédagogique classe par classe	
Classes	
Effectifs	

Structure pédagogique prévue classe par classe	
Classes	
Effectifs	

RASED	2007-2008
Psychologue	
Rééducateur (G)	
Maître E	

Liste d'attente	
OUI	NON
Combien ?	

● **ÉLÉMENTAIRE - MATERNELLE** ●

A REMPLIR :

** Si vous demandez une ouverture.*

** Si vous redoutez une fermeture.*

** Si vous souhaitez des moyens particuliers pour améliorer l'école.*

Demande d'ouverture : OUI NON

Local disponible : OUI NON

Redoutez-vous une fermeture ? OUI NON

Conséquences en terme de structure pédagogique :

Arguments spécifiques (milieu, difficultés, intégration, instructions, PPRE...) :

A propos de l'intégration : Contrats d'intégration : OUI NON
Combien ?
Structure mise en place ?

Demandez-vous des moyens particuliers ? OUI NON

Direction d'École :

Interventions du RASED :

Enseignement langues vivantes (ELVE) :

Moyens particuliers pour l'intégration des handicapés :

Informatique (Équipement – Besoins en Formation Continue) :

Autres moyens :

Équipements divers :

LE PAIEMENT FRACTIONNÉ DE LA COTISATION



Un service SNUipp 23/Crédit Mutuel

Cher(e) collègue,

Pour défendre vos intérêts matériels et moraux et promouvoir l'École Publique, rejoignez le SNUipp de la Creuse.

Votre cotisation syndicale peut être réglée en une seule fois dès la rentrée.

Vous pouvez aussi, sans aucun frais supplémentaire, **RÉGLER PAR PRÉLÈVEMENT SUR VOTRE COMPTE BANCAIRE OU POSTAL.**

- En trois fois (15 janvier, 15 février, 15 mars).
- En cinq fois (15 janvier, 15 février, 15 mars, 15 avril, 15 mai).

Cette année, vous pouvez également demander à bénéficier du renouvellement annuel automatique de l'adhésion pour l'an prochain. **Vous devez d'abord choisir le prélèvement automatique (Pour les nouveaux, fournir un RIB et une autorisation de prélèvement) puis cocher la case "Je souhaite bénéficier..."** Le système sera effectif à la prochaine rentrée. Vous recevrez à chaque début d'année scolaire les modalités de résiliation (Envoi d'un courrier avec réponse négative éventuelle dans un délai d'un mois après la rentrée).

Réglez votre cotisation en **UNE, TROIS ou CINQ fois** : à vous de choisir..

Mais d'abord, choisissez de vous syndiquer.

La Trésorière Départementale
Simone LEMAIGRE

Le Directeur du C.M.E. de Limoges
Vincent BARNY

INSTRUCTIONS

- 1 - Remplir soigneusement l'autorisation de prélèvement automatique ci-dessous
- 2 - Joindre obligatoirement un RIB, un RIP ou un RICE
un relevé d'identité postal (RIP) ou de Caisse d'épargne (RICE)
- 3 - Envoyer le tout à votre section départementale SNUIPP : 542, Maison des Associations, Braconne 23000 GUERET

AUTORISATION DE PRELEVEMENT

COTISATION S.N.U.I.P.P.

J'autorise l'Etablissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'Etablissement teneur de mon compte. Je réglerai le différent directement avec le créancier.

N° NATIONAL EMETTEUR
405596

<p>① TITULAIRE DU COMPTE</p> <p>Nom et Prénom _____</p> <p>N° _____ Voie _____</p> <p>Code Postal _____ Ville _____</p>	<p>ORGANISME CREANCIER</p> <p>Désignation : CAISSE CREDIT MUTUEL</p> <p>Adresse : GUERET</p>
<p>③ TITULAIRE DU COMPTE</p> <p>Code Etablissement _____ Code Guichet _____</p> <p>Numéro de compte _____ Clé _____</p>	<p>② ETABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE</p> <p>Nom _____</p> <p>Adresse _____</p> <p>Code postal et Bureau Distributeur _____</p>
<p>④ DATE ET SIGNATURE DU TITULAIRE DU COMPTE</p> <p>A _____ le _____ Signature _____</p>	

Prière de renvoyer cet imprimé au créancier, en y joignant obligatoirement un relevé d'identité bancaire (R.I.B.), postal (R.I.P.), ou de caisse d'épargne (R.I.C.E.).

ENSEIGNEMENT

RECHERCHE

CULTURE

SPORTS



PRÊTS IMMOBILIERS,
CRÉDITS CONSO,
ÉPARGNE,

SOLIDAIRE
DE VOS
ENGAGEMENTS

ASSURANCES,
SERVICES BANCAIRES,
SOLIDARITÉ ET MUTUALISME

LA BANQUE DU MONDE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE

**Caisse de Crédit Mutuel
Enseignant de Limoges**

Le Colisée

13 Place Jourdan - 87000 Limoges

Tel. 05 55 10 09 78 - Fax. 05 55 49 14 97

e-mail : 3655000@cmlaco.creditmutuel.fr

Crédit  Mutuel
Enseignant
www.cme.creditmutuel.fr

TEXTE ACTION

C'est dans un contexte social marqué par d'importants mouvements sociaux à la SNCF, à la RATP, dans le secteur de l'énergie, dans l'Université, dans la justice, à l'Opéra que s'est tenue la journée de grève du 20 novembre appelée par les 8 fédérations de fonctionnaires et l'Education Nationale. Celle-ci a constitué un indéniable succès dans l'ensemble de la Fonction publique. Dans les écoles, l'ampleur du mouvement a dépassé les journées de 2006 et 2007. Elle témoigne des fortes attentes des enseignants des écoles en matière de pouvoir d'achat, d'emploi et de retraite. Elle remet en cause la logique budgétaire qui vise à ne pas remplacer le départ en retraite d'un fonctionnaire sur deux qui se traduit par la suppression de 11200 emplois dans l'Education, la suppression de 670 emplois de stagiaires dans le premier degré et la création de 700 emplois seulement dans le premier degré alors que nous attendons 35 800 élèves supplémentaires en septembre 2008. Cette mobilisation de notre profession témoigne de l'exaspération des enseignants des écoles vis-à-vis des remises en cause successives de leur travail et des résultats du système éducatif.

Le SNUipp propose à la FSU que celle-ci soit porteuse auprès des autres fédérations et confédérations de la volonté de construire un programme d'action unitaire privé/public ayant pour objectif de construire le rapport de force nécessaire pour obliger le gouvernement à ouvrir des négociations sur les retraites, la protection sociale, l'emploi, les services publics. Les personnels sont fortement opposés à la poursuite de l'allongement de la durée de cotisation et à la décote, ainsi qu'aux franchises médicales. Ces préoccupations sont identiques à celles des salariés du secteur privé et permettent de construire le « tous ensemble » pour gagner.

Le Conseil National se félicite du succès de la grève du 20 novembre. Il considère que l'annonce d'ouverture de discussions sur les rémunérations et le pouvoir d'achat constitue une première prise en compte de la force de ce mouvement et de ses exigences, mais il s'inquiète que le Président n'ait fait aucune annonces sur le pouvoir d'achat des fonctionnaires dans son intervention du 29 novembre. Il demande que le ministère formule des propositions précises pour une première séance de négociations le plus tôt possible et en tout état de cause avant la mi-décembre. Dans le cas contraire, il propose qu'une nouvelle action nationale unitaire (journée de grève, manif, ...) se tienne dans les délais les plus rapprochés.

En matière éducative, plus que jamais, il y a nécessité et urgence pour les élèves, les enseignants et les parents à construire une autre orientation pour l'école. Le SNUipp est porteur d'un projet pour l'école fondé sur la réussite de tous. La lutte contre l'échec scolaire nécessite un investissement d'ampleur à l'opposé de l'actuel budget 2008. Un investissement budgétaire ambitieux pour le service public et laïque reste une priorité. Cela passe par la création de postes afin de baisser les effectifs dans les classes, d'améliorer les remplacements, de mettre en place de nouveaux fonctionnements avec plus de maîtres que de classes ; au quotidien, il n'existe pas de réponses standardisées face à la multiplicité des situations des classes, des difficultés des élèves. Le métier d'enseignant est avant tout un métier de conception. Il doit être accompagné par une formation initiale et continue de qualité en lien avec la recherche pédagogique. L'école a besoin de travail en équipe, de temps de concertation.

Sur la « refondation de l'école primaire », le « samedi matin », la maternelle, la direction et le fonctionnement de l'école, les EPEP, Base élèves, le SNUipp publiera des argumentaires pour alimenter les débats et travaillera pour un cadrage national des actions.

Les évolutions du métier d'enseignant, l'organisation et le fonctionnement de l'école sont indissociables des mesures budgétaires nécessaires à leur mise en œuvre.

Le Conseil National appelle à amplifier la campagne d'opinion (tract, motion, pétition, ...) avec les parents d'élèves et les mouvements associatifs et pédagogiques autour de la lettre au Président de la République. Il appelle à faire de la période de préparation de la carte scolaire une période de mobilisation en matière budgétaire et à construire une action nationale unitaire qui peut prendre la forme d'une grève, d'une manifestation nationale ...

Les propositions Darcos

Ces propositions interviennent dans un contexte de restrictions sans précédent du budget de l'Education nationale entraînant des suppressions massives de postes. Elles se situent dans la continuité idéologique de la loi Fillon, avec le renoncement à la réussite de tous au plus haut niveau. Elles s'articulent avec la mise en place effective du socle commun et arrivent à un moment où se discutent des projets et annonces remettant en cause profondément les structures du système éducatif : regroupement des écoles en EPEP, fin du collège unique, autonomie et mise en concurrence des établissements...

Ces propositions apparaissent peu crédibles par rapport à la volonté affichée par le ministre « de diviser par trois le nombre d'échecs lourds ». Elles se déclinent principalement en un traitement de la difficulté hors du temps scolaire collectif (heures d'aide individualisée et stages durant les vacances), en l'annonce d'une nouvelle refonte des programmes, et un nouveau dispositif d'évaluation des élèves et des enseignants. La dissociation inquiétante entre deux temps de l'école (temps des apprentissages fondamentaux et temps de l'accompagnement éducatif) renvoie la part éducative hors du champ scolaire proprement dit. La place des RASED, élément indispensable du traitement de la difficulté à l'école, est totalement érudée dans ce dispositif. La scolarisation des enfants de moins de trois ans fait l'objet d'un paragraphe l'assimilant à de la garderie et préconisant son abandon. Le SNUipp réaffirme son attachement à la scolarisation des enfants de moins de trois ans pour tous les parents qui le souhaitent.

Le SNUipp porte une toute autre conception de l'école, de ses missions et de la réussite de tous les élèves, qui engage un vrai saut qualitatif et passe notamment par le plus de maîtres que de classes sur le temps scolaire, l'augmentation du temps de concertation, le développement des RASED, de la maternelle, l'amélioration de la formation en lien avec la recherche...

Face à un texte induisant des changements profonds, le SNUipp fera connaître son analyse et ses propositions, et engagera largement le débat avec la profession et l'ensemble de la communauté éducative.

Samedi matin

Le SNUipp rappelle que son projet de transformation de l'école implique le maintien du volume horaire global de l'élève. Cela nécessite une différenciation entre le temps de l'élève et celui de l'enseignant. Ainsi le « plus de maîtres que de classes » permettrait l'abaissement du temps de travail en face des élèves à 18 heures plus 3 heures de concertation. Ces mesures nécessitent la création du nombre de postes d'enseignants nécessaires.

Le SNUipp rappelle son attachement à un service public basé sur le principe d'égalité et dont l'ambition est la réussite de tous. C'est pourquoi nous souhaitons que la question de la baisse du volume horaire élève soit un des éléments des débats de la consultation avec la communauté éducative (chercheurs, enseignants, parents, ...).

Le SNUipp a dénoncé la décision unilatérale du ministre de supprimer les cours du samedi matin sans aucune consultation de l'ensemble des partenaires de l'école et sans mesurer l'incidence de la diminution du temps scolaire sur la réussite des élèves et sur l'organisation générale de l'école. Il a exigé immédiatement l'ouverture de discussions.

Celles-ci sont engagées depuis le 22 octobre. Le SNUIPP sur la base de ses mandats en matière de réussite des élèves, de temps de concertation et de temps de travail des enseignants du 1er degré, agira avec les personnels pour que ces 2 heures libérées prennent en compte l'accumulation de nouvelles charges de travail actuellement non reconnues pour l'aide aux enfants en difficulté ou à besoin particulier, le développement du partenariat (concertation, équipes éducatives, relations avec les parents...). Pendant les négociations le SNUipp portera avec détermination sa volonté de voir la discussion évoluer vers 24 heures de présence d'enseignement et 3 heures de concertation. En particulier, la difficulté d'un élève ne peut plus rester du ressort du seul maître de la classe. C'est collectivement, au sein de l'équipe des maîtres, que doivent s'effectuer l'analyse, l'élaboration de propositions et des conditions de leur mise en oeuvre. Ce travail d'équipe, au service de la réussite de tous les élèves doit bénéficier de l'appui de formateurs et des équipes de circonscription.

Pour mieux prendre en charge les élèves en grande difficulté scolaire, le SNUipp considère qu'il est urgent de mettre en place une véritable transformation de l'école qui permette que les inégalités sociales ne se transforment pas en inégalités scolaires. La difficulté scolaire doit être prise en charge au sein de la classe et par les réseaux d'aide qui doivent être développés.

Le SNUIPP appelle les personnels à intervenir sur ces questions. Pour cela, il a lancé une campagne de pétition, il informera en permanence du contenu des discussions, il permettra aux collègues d'en débattre dans le cadre des réunions d'information syndicale. Enfin, il consultera la profession sur l'ensemble des propositions et décisions du ministère. Le conseil national définira ensuite la position du SNUipp.

Maternelle

On demande beaucoup à l'école maternelle et, dans le même temps, la formation initiale et les offres de formation continue subissent les rigueurs budgétaires.

A l'heure où la scolarisation des moins de trois ans n'a jamais été autant remise en cause, le colloque du 27 novembre donne l'impulsion pour une vaste campagne en faveur de l'école maternelle dans tous les départements. Dans cette dynamique, le SNUipp va contacter les organisations syndicales, les associations de parents, l'AGEEM et les mouvements pédagogiques dans la perspective d'actions communes.

Parallèlement, à la demande du SNUipp, le groupe de travail ministériel sur la maternelle poursuit ses travaux au cours desquels le SNUipp réaffirme avec force ses revendications.

IUFM et début de carrière

L'enquête CSA réalisée par le SNUipp en direction des nouveaux enseignants fait apparaître une forte attente de leur part en direction de l'action des syndicats tant sur la transformation de l'école que sur les conditions de travail et du salaire. La critique des enseignants débutants vis à vis de la formation initiale est toujours forte. Les conditions d'intégration des IUFM aux universités et la mise en place du nouveau cahier des charges de la formation ne vont pas dans le sens de l'amélioration de la formation demandée par le SNUipp. Après l'annonce du président de la république de reconnaître la formation des enseignants par un « diplôme de niveau master », le SNUipp doit s'engager pleinement sur ce dossier. Afin de débattre avec les jeunes collègues, en plus de l'enquête, le SNUipp réalise un film croisant des regards sur l'école : « Ecole mode d'emploi ? »

EPEP

L'EPEP constitue une menace pour le fonctionnement actuel du Service public d'éducation. Il ne répond pas à nos revendications sur la direction et le fonctionnement de l'école. Le ministère annonce un nouveau projet de texte en janvier qui modifierait la version antérieure.

Le SNUipp réaffirme son opposition à tout statut des écoles qui mettrait ces dernières sous la tutelle des collectivités locales, tant au niveau financier qu'au niveau de l'organisation structurelle et pédagogique. Il refuse un projet qui conférerait au directeur un statut et un rôle hiérarchique. Il réitère son appel à signer largement la pétition nationale.

Il décide de prendre tous les contacts (syndicats, parents d'élèves, élus,...) au niveau national comme départemental pour construire la mobilisation nécessaire.

Direction et fonctionnement

Le SNUipp continue de porter ce dossier essentiel pour le fonctionnement de l'école. Plus de 3000 directions d'école encore vacantes, des réponses très en deçà des attentes de la profession, les sanctions mises en oeuvre et en dernier lieu le silence du Ministre après l'appel lancé par le SNUIPP à la suite des Etats Généraux de la direction et du fonctionnement de l'école sont les éléments qui fondent cette volonté.

Le SNUipp a porté ses revendications auprès de la Commission Pochard. L'ouverture d'une négociation prenant en compte toute la problématique de la direction et du fonctionnement de l'école reste nécessaire. Le SNUipp appelle à poursuivre le blocage administratif dans les formes décidées par les départements. Il tirera le bilan des Etats Généraux et prendra tous les contacts unitaires, avec les organisations syndicales, de parents d'élèves, pour engager dans les plus brefs délais de nouvelles étapes de mobilisation.

Base élèves

L'application de Base élèves est en phase de généralisation malgré nos demandes de moratoire et de bilan de l'expérimentation. Tous les critères « ethnicisés » ont été retirés de la base élèves (nationalité, date d'entrée sur le territoire, langue parlée à la maison et culture d'origine). Cette décision ministérielle tout comme celle des municipalités qui ont décidé de ne pas utiliser Base élèves sont le résultat de nos interventions et de la mobilisation des personnels.

Nous poursuivons nos interventions et nos actions sur les autres aspects de l'application. L'existence de Base élèves, logiciel connecté et dont les données individualisées sont extractibles, est dangereux. Le SNUipp appelle les écoles qui sont dans l'expérimentation à ne pas valider la saisie des effectifs dans Base-élèves. Il appelle les écoles à ne pas rentrer dans l'expérimentation ou à neutraliser les champs « absentéisme », « RASED »... Il soutient tous les personnels qui pourraient faire l'objet de pressions. Il demande que chaque école soit dotée d'un logiciel non connecté.

Ce système de gestion s'avère inadapté à la gestion quotidienne des écoles. Un bilan précis des dysfonctionnements doit être établi avec les collègues entrés dans le dispositif.

Il demande l'arrêt de l'expérimentation de Base-élèves et qu'un bilan soit fait.

Le SNUipp s'adresse largement aux personnels avec une campagne nationale permettant de ne pas laisser les directrices et directeurs seuls. Il s'adresse aux autres organisations syndicales, aux élus, aux associations, en particulier aux parents d'élèves, pour construire une action la plus large en ce sens.

Le SNUipp étudiera la possibilité d'un recours juridique contre base élèves.

Par ailleurs, le SNUipp propose à la FSU une campagne nationale associant syndicats, associations sur le thème de la traçabilité du sujet et de l'usage de l'outil informatique.

Précarité

AVS

La scolarisation des élèves en situation de handicap nécessite la présence de personnels formés sur postes statutaires. La question de la professionnalisation des AVS est une urgence que le SNUipp porte avec ses partenaires. Pour cela, il est nécessaire de réunir ces personnels dans les départements et de débattre avec eux. Le SNUipp propose de construire la mobilisation sur ce sujet, dans un cadre unitaire, avec comme première étape une campagne de signature de pétition en direction des enseignants, des parents d'élèves, des associations, et qui devra se poursuivre par une journée nationale d'action avec les AVS.

EVS

L'application du droit du travail, tant au niveau départemental que national, la multiplicité des interlocuteurs qui interviennent sur ce dossier, rendent plus difficiles nos interventions - plus que jamais indispensables - pour la défense de ses personnels et le respect de leurs droits.

Le SNUipp propose qu'une réunion technique nationale en direction des militants en charge de ces dossiers, soit organisée dans les premiers mois de l'année 2008, en y associant des personnes ressources. Le SNUipp doit construire rapidement avec les EVS la mobilisation nécessaire à la défense de leurs revendications.

Elections prud'homales – Elections fonction publique territoriale

Dans le cadre des élections prud'homales 2008, le SNUipp s'engage dès à présent à examiner les possibilités de contribuer à la présentation de listes FSU.

Il apporte tout son soutien aux syndicats de la FSU concernés par les élections paritaires dans la fonction publique territoriale.

Loi LRU

Dans cette période de mobilisation dans les universités, la FSU s'est prononcée pour l'abrogation de la loi LRU qui accentuera les inégalités constatées dans le processus d'intégration des IUFM aux universités (manque de représentation dans les instances, recrutement et statut des personnels...).

Le Conseil national du SNUipp, avec la FSU, appelle à développer l'action et soutient l'action des lycéens étudiants et des personnels de l'université. Il dénonce les violences commises par les forces de l'ordre lors de manifestations.

Projet de traité modificatif UE

Le nouveau traité représente une « version simplifiée » du Traité Constitutionnel rejeté par référendum par les Français et les Néerlandais en 2005.

Si la forme a considérablement évolué, ce traité n'aura pas de valeur de constitution, le contenu reste identique sur le fond. Les différents aspects de ce traité simplifié ne modifient pas l'appréciation négative que nous avons portée sur le projet de TCE lors du référendum de 2005 et qui avaient conduit le SNUipp à s'y opposer et à le rejeter. Le SNUipp, et la FSU portent un autre projet pour une Europe plus juste, plus sociale, plus démocratique et plus pacifiste. Le calendrier et les modalités retenus par le Président de la République écartent la possibilité d'un référendum que nous jugeons indispensable. La consultation des citoyens est nécessaire. D'ici février (date prévue pour la réunion du Congrès de ratification en France), le SNUipp, avec la FSU, agira pour rappeler son exigence d'une autre conception de la construction européenne impliquant davantage les citoyens et porteuse de progrès social. Le SNUipp propose que la FSU s'adresse aux parlementaires pour leur exprimer les raisons qui fondent son exigence d'un referendum.

RESF

Le gouvernement renforce sa politique d'arrestations et de reconduites à la frontière pour atteindre les objectifs qu'il s'est fixés. Le SNUipp dénonce la chasse aux sans papiers, plus que jamais d'actualité en cette fin d'année.

Le Conseil National du SNUipp appelle à participer, avec RESF aux mobilisations contre ces expulsions. Le droit à l'éducation et à vivre en famille doit être respecté pour tous nos élèves.

L'indignation de la communauté éducative autour des mises en examen de militants s'est fortement manifestée à l'occasion des procès de Florimond Guimard, Martine Deprister et François Auguste. Dans chacune de ces trois situations, les procureurs n'ont pas retenu les charges qui pesaient sur les militants et ont été mesurés dans leurs réquisitions. La mobilisation et l'engagement des enseignants pour le droit à l'école pour tous les enfants ont été déterminants.

Dans l'attente des délibérés qui seront rendus en décembre, le SNUipp considère que des décisions de relaxe doivent être prononcées. Le Conseil National du SNUipp appelle à rester vigilant.

Semaine d'action « Un autre monde est possible »

Le Forum Social Mondial a décidé d'organiser une semaine d'action ponctuée par la journée du 26 janvier 2008 sur le thème « Un autre monde est possible ». Le SNUipp s'y associe avec la FSU. Il s'impliquera dans les différentes initiatives prises en France.

Droit au logement

Depuis le 3 octobre près de 300 familles campent « Rue de la Banque » à Paris. Elles souhaitent attirer l'attention sur les conditions de logement ou d'absence de logement qu'elles vivent au quotidien.

L'absence d'accès à un logement pérenne a pourtant des incidences graves sur la vie des familles, la vie professionnelle des parents, la scolarité des enfants. Ainsi, des logements exigus qui empêchent les enfants de se coucher tôt ou de travailler dans le calme, de prendre soin de leurs affaires, la peur de l'expulsion, la crainte de ne jamais savoir où l'on sera hébergé le soir venu expliquent bien des difficultés d'apprentissage ou de comportement.

Le SNUipp dénonce l'acharnement policier dont les familles installées « Rue de la Banque » sont régulièrement victimes et demande au gouvernement d'assurer leur protection. Il s'associe à l'ensemble des organisations qui revendiquent la mise en oeuvre de dispositions rapides pour le relogement immédiat des sans logis et des mal logés et la construction massive de logements sociaux.

Foutage de Gueule*

n°1 : L'an dernier 31 collègues se sont vu retirer 1 jour de salaire pour ne pas avoir retourné l'enquête jaune. Elle devait vraiment être essentielle puisque cette année... elle a disparu !

n°2 : En 2006, l'IEN d'Aubusson, frais émoulu de l'école des IEN, avait mis en place sur sa circonscription un tableau de bord (préfiguration du futur base élèves), en signalant que c'était un document d'aide pour les écoles et qu'il serait prérempli par la circonscription afin d'éviter aux collègues de remplir plusieurs fois les mêmes rubriques. Un an après, les collègues reçoivent pourtant un nouveau tableau de bord qui n'est plus prérempli ! Interrogé au téléphone, l'IEN répond qu'il faut faire des copier-coller et créer les colonnes nécessaires dans les tableaux Word !

n°3 : Certains collègues ont arrêté le blocage administratif car l'IA leur a indiqué que s'ils ne renvoyaient pas le projet d'école, il leur serait impossible d'avoir les financements. Bilan : en 2007, aucun financement pour les projets d'école car il n'y a plus d'argent ! Donc n'attendez pas de réponses pour vos projets d'école cette année !

n°4 : Et voilà que même le bénévolat se transforme en parcours du combattant, avec sanction à la clé. Voici le mail arrivé dans les écoles :

"La formation des nouveaux mandataires des coopératives scolaires est obligatoire(décision du conseil d'administration de l'AD23). De ce fait une journée de formation sera organisée au siège de l'OCCE le mercredi 5 décembre de 9H30 à 12 H et de 13H30 à 16H. Vous devez donc vous inscrire par retour de courriel pour la matinée ou pour l'après midi sachant que faute de participation l'agrément pourrait vous être retiré."

A quand l'arrivée des gendarmes ?

n°5 : Après moult réunions pour préparer et entériner le plan de formation continue, on découvre que l'IA opère des coupes sombres au mépris des instances réglementaires. De plus, on prévient les collègues des dates de stage quelques jours seulement avant le stage, voire même la veille ! Et certains ont même appris à l'IUFM, le matin du stage, que celui-ci était annulé.

n°6 : La cerise sur le gâteau, peut être est-ce de l'humour pour nous détendre en ces jours d'agitation sociale, voici un extrait du dernier courrier de l'IA :

"D - MISE A JOUR FICHER ÉCOLES

Pour me permettre la mise à jour des coordonnées des écoles du département de la Creuse (application base élèves notamment), vous voudrez bien m'indiquer par courrier électronique les éléments suivants : NOM de l'école - ADRESSE (rue code postal ville) - NUMERO DE TELEPHONE."

A quand le coup de fil pour demander le n° de téléphone ? !!!

Le bureau départemental du SNUipp23

* Veuillez nous excuser pour le langage utilisé dans le titre mais après mûre réflexion, nous n'avons rien trouvé d'autre pour exprimer notre pensée.



B r è v e s

Guide ASH

Un guide pour la scolarisation des élèves en situation de handicap est disponible à la section. N'hésitez pas à le demander!



Rappel permutations

Renvoyez dès aujourd'hui la fiche de contrôle verte parue dans le Préau 60s3 de novembre. Cette année, tous les contrôles se feront au niveau départemental : il est donc **indispensable** que nous ayons le maximum de renseignements afin d'éviter toute erreur ou oubli.

Communiqué des organisations syndicales de la Fonction publique

La réussite de la grève et des manifestations du 20 novembre 2007 a contraint le gouvernement à réviser sa copie et à accepter le principe d'une négociation portant sur les salaires et rémunérations dans la Fonction publique. Cela tranche avec la déclaration unilatérale du Ministre le 26 octobre dernier.

Lors de la réunion du 3 décembre 2007, Eric WOERTH a procédé à différentes annonces :

- ouverture de négociations sur ce thème dès le 17 décembre,
- acceptation du principe de discussions sur la grille indiciaire, reconnaissant son écrasement,
- acceptation du principe d'une négociation annuelle sur les salaires dans la fonction publique avec une première réunion au printemps 2008 pour les rémunérations 2009.

Par ailleurs, le Ministre convient de la nécessité, dans le cadre de mesures générales, d'augmenter la valeur du point d'indice.

Les organisations syndicales signataires prennent acte de ces annonces mais entendent maintenir la pression pour obtenir dès le 17 décembre, des réponses sur les points suivants :

- maintien du pouvoir d'achat par des mesures générales, passant par la revalorisation du point d'indice, et ce, dès le 1^{er} janvier 2008 ;
- prise en compte du passif des années antérieures ;
- reconstruction et revalorisation de la grille indiciaire.

S'agissant des heures supplémentaires et des mesures éventuelles sur le compte épargne temps, les organisations syndicales signataires rappellent leur volonté de les traiter en dehors du sujet « pouvoir d'achat ».

Enfin, la question de l'emploi public reste, pour elles, pleinement d'actualité.

Les organisations signataires apprécieront les réponses ou l'absence de réponses et arrêteront le principe d'une nouvelle rencontre intersyndicale à l'issue de cette première réunion de négociation.

Le 3 décembre 2007

KISAITOU

Le Kisaitou nouveau est arrivé ! Il est disponible à la section.

Prix:

25€ pour les syndiqués

32€ pour les autres



Lu au BO

n° 42 du 22 novembre 2007

Acquisition de la nationalité française : Information des élèves par les établissements scolaires.

Éducation à la santé : Journée mondiale de lutte contre le Sida - 1er décembre 2007 (Collèges et lycées).

n° 43 du 29 novembre 2007

Relations avec les associations : Agrément national de diverses associations éducatives complémentaires de l'enseignement public.

Activités éducatives : Actions éducatives en faveur de la langue française - année 2007

Échanges et formation : Échanges et actions de formation à l'étranger - année 2008-2009 :

- Échange franco-allemand d'enseignants du premier degré
- Stages linguistiques à l'étranger d'enseignants des premier et second degrés
- Échange poste pour poste de professeurs de langues vivantes (allemand, anglais, espagnol) du second degré
- Échange franco-québécois poste pour poste d'enseignants du premier degré
- CODOFIL : séjour en Louisiane d'enseignants des premier et second degrés et de candidats titulaires d'une licence et d'un diplôme universitaire en français langue étrangère ou de candidats titulaires d'une licence et justifiant de trois années d'expérience dans l'enseignement du français langue étrangère

IL est urgent d'agir !